

sentations m'ont été faites. Je vais devoir me renseigner là-dessus.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le premier ministre pourrait-il nous indiquer à qui il appartiendrait d'annoncer pour le compte du gouvernement une décision précise à ce sujet, si l'on considère qu'il avait été annoncé le 13 novembre dernier à Vancouver, par le ministre des Pêches et des Forêts, qu'aucun permis de forage ne serait accordé et que, le 18 novembre, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait déclaré, comme il ressort du hansard à la page 934, que la politique du ministère n'avait pas été modifiée. Le premier ministre peut-il nous dire quel ministre pourrait nous fournir une réponse précise sur la délivrance de permis pétroliers pour le détroit de Géorgie?

Le très hon. M. Trudeau: Actuellement, la question est hypothétique. Je vais me procurer la pétition et voir si nous devons y répondre et comment.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): En guise de question supplémentaire, j'aimerais demander au premier ministre si, en étudiant cette question, il pourrait déterminer quelles consultations la Colombie-Britannique a eues avec le gouvernement fédéral avant de délivrer ces permis de forage.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

LA BANQUE DU CANADA

L'ÉTABLISSEMENT POSSIBLE DE FILIALES EN VUE D'AIDER LE FINANCEMENT DES RÉGIONS SOUS-DÉVELOPPÉES

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que les gros bonnets du parti libéral ont suivi une importante retraite fermée en fin de semaine en Colombie-Britannique, y a-t-on proposé au gouvernement la création de banques d'expansion régionale, filiales de la Banque du Canada, en vue d'aider au financement des régions sous-développées du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois signaler que la question est mal fondée à tous points de vue.

D'abord, il ne s'agissait pas d'une retraite fermée. Ce n'était pas une retraite, mais une avance. Ensuite, loin d'être fermée, ce fut une rencontre, au contraire, très ouverte et aucune résolution comme celle suggérée par l'honorable député n'a été proposée.

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Admettant le fait qu'il s'agissait d'une rencontre très ouverte, le très honorable premier ministre serait-il en mesure de nous dire si, d'autre part, le gouvernement a l'intention de proposer, au cours de la présente session, un projet de loi visant à créer au pays des banques régionales?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général, monsieur l'Orateur. Que fait le ministre pour amenuiser chez les intéressés le grave embarras suscité par un membre trop zélé de la GRC qui, se faisant passer pour journaliste, a essayé d'empêcher un invité d'approcher les dirigeants libéraux à Harrison Hot Springs?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'AIDE

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Fera-t-il une déclaration à l'appel des motions ou à un autre moment pour préciser la politique du gouvernement en matière d'aide extérieure, vu la déclaration extraordinaire qu'il aurait faite sur le sujet, c'est-à-dire—et je cite—«A mon avis, nous devrions donner de l'aide pour promouvoir une révolution dont on a grand besoin»?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crains d'avoir été mal cité. Voici ce que j'ai dit, «A mon avis, nous devrions donner de l'aide même au risque de provoquer une révolution».

Des voix: Oh, oh.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette version-ci est pire que la première.

L'hon. M. MacLean: J'aurais une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a un sens inné de la justice, peut-on raisonnablement supposer qu'il ne s'arrogerait pas des droits qu'il n'accorderait pas à d'autres et que, par conséquent, les activités révo-